



édito



Chers lecteurs,
chers habitants du Gua,

Une atmosphère particulière a plané sur ce premier trimestre 2019. J'ai la tristesse de vous annoncer le décès d'un de mes adjoints, Monsieur Jean-Louis Ganier qui s'occupait des finances, du personnel et des relations avec les commerçants et artisans de la commune. Pour lui faire honneur, mon équipe et moi-même assurerons la relève de son travail avec la même ténacité. Je remercie tous ceux qui ont tenu à lui rendre un dernier hommage lors de la cérémonie qui a eu lieu dans l'église du Gua le 08 mars.

Les gros travaux que je vous annonçais dans le journal de janvier vont démarrer. Il s'agit de la rénovation de la Rue Saint Laurent que les riverains attendaient depuis bien longtemps. Pour eux, il en va de leur qualité de vie et pour nous tous d'un plus grand confort dans nos déplacements et accès aux services du centre bourg. Des travaux auront également lieu sur la rue du Monard.

La création de la ZAC Champlain poursuit son parcours administratif réglementaire et l'aménagement de la zone devrait se matérialiser dans la deuxième partie de l'année. Vous trouverez l'ensemble du dossier de création sur le site internet dans la rubrique ACTUALITES. Vous y verrez également que la révision du Plan Local d'Urbanisme est lancée. Il était nécessaire que la commune se dote d'un PLU en cohérence avec les différentes lois qui parfois se télescopent et génèrent des difficultés d'application (Loi LITTORAL et le Schéma de Cohérence Territoriale – le SCoT). Nous entrons dans la période de concertation publique. C'est un évènement fort sur lequel vous êtes invités à vous exprimer : un cahier est ouvert au secrétariat de mairie pour recueillir vos observations.

Je lance un appel auprès des parents d'enfants nés en 2016 afin qu'ils procèdent à l'inscription scolaire des futurs élèves. La rentrée se prépare tôt.

Au cours du printemps, je vous rencontrerai à l'occasion des divers évènements tels que la commémoration du 8 mai, le repas des aînés le 2 juin et la première réunion publique de l'année pour vous présenter le budget 2019 et le projet de la maison médicale. Ce sera jeudi 25 avril à 18h30 au Foyer rural.

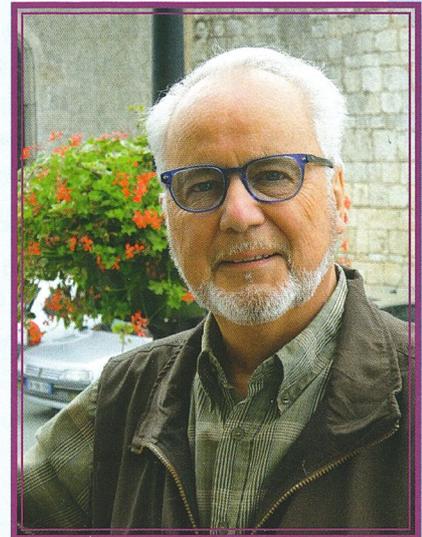
Dans cette attente, j'espère que vous lirez avec plaisir le panorama de notre commune dressé dans ce numéro.

Bien Sincèrement
P. Brouhard

■ Notre commune est en deuil

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de notre collègue Adjoint-au-Maire Jean-Louis GANIER. Il était très actif au sein de notre municipalité dans ses délégations : finances, économie et gestion du personnel. Il s'investissait totalement dans ses tâches, renégociant les emprunts, les assurances, les achats de produits d'entretien, de fournitures de bureau par exemple. Par son travail, il a permis à la commune de faire des économies très importantes de fonctionnement.

Jean-Louis était un homme au fort caractère, mais toujours courtois. Il avait le sens de l'humour. Il nous laisse un grand vide. Ses obsèques ont eu lieu dans l'Oise, dans le caveau familial. Nous présentons à sa femme, à ses enfants, à toute sa famille nos très sincères condoléances.



■ Commémoration du 19 mars 2019

Commémoration du cessez le feu en Algérie le 19 mars, en présence de membres de la FNACA.



— RÉUNION PUBLIQUE —

Le 25 avril 2019 à 18h30, au Foyer rural

Présentation de la FUTURE MAISON DE SANTÉ
par l'architecte - Budget 2019



Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME de LE GUA

Concertation publique

Le rôle du PLU et les objectifs de sa révision

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui planifie et met en œuvre les politiques d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement sur l'ensemble du territoire communal.

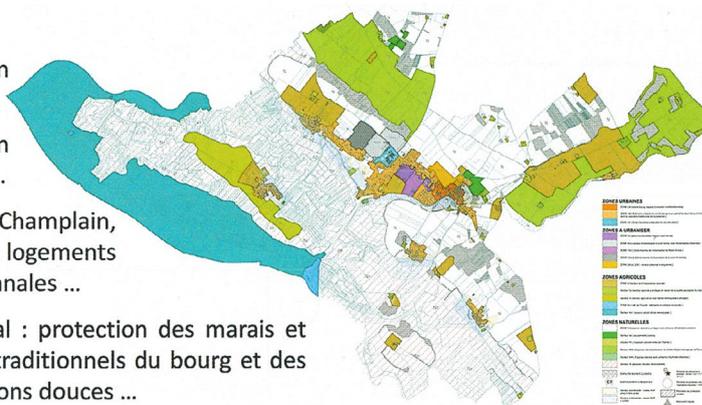
Définir le contenu du PLU, c'est :

- Questionner les choix d'urbanisme et de développement pour 10 ans environ, en appliquant des principes définis au niveau national, départemental et local (Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Pays Marennes Oléron).
- Définir le droit du sol, c'est-à-dire les règles qui s'imposent aux projets d'aménagements et de constructions, dans les zones constructibles ou dans les zones protégées, en respectant le cadre juridique du Code de l'urbanisme.

Le GUA est doté d'un Plan Local d'Urbanisme depuis février 2012. Toutefois ce premier PLU, élaboré au terme d'une longue procédure, ne correspond plus à certaines exigences nationales et locales, et doit être adapté aux enjeux actuels.

Le GUA s'engage sur la révision de son PLU, pour notamment :

- Mieux intégrer les effets de la Loi Littoral et son application particulière sur les rivages charentais
- Prendre en compte les évolutions législatives, la révision en cours du SCOT, les nouvelles cartes de risques d'inondation ...
- Intégrer les projets et les besoins nouveaux, tel que la ZAC Champlain, les équipements et aménagements publics, la production de logements diversifiés, l'organisation des activités commerciales et artisanales ...
- Réaffirmer les fondements qualitatifs du cadre de vie local : protection des marais et grands espaces agricoles, préservation des paysages bâtis traditionnels du bourg et des hameaux, qualité de l'urbanisation, développement des liaisons douces ...
- Améliorer le contenu et la lisibilité des dispositions règlementaires applicables à tous.



Plan de zonage du PLU en vigueur

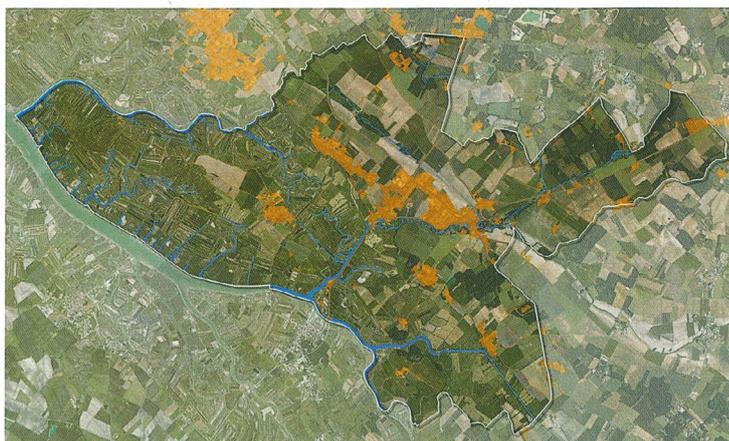
Une démarche de révision progressive et concertée



Les habitants seront informés et consultés tout au long de l'avancement de la révision du PLU.

La concertation publique se déroulera pendant les étapes d'études, pour s'informer sur la démarche et les éléments du projet, pour formuler des suggestions ou des demandes. Plusieurs modalités sont prévues : dossier et cahier ouverts en mairie, communications via le bulletin municipal, le site internet et des panneaux, organisation de réunions publiques.

Une enquête publique sera organisée pendant les étapes de validation. Elle permettra à chacun de s'exprimer, en mairie ou par un registre dématérialisé, sur le dossier complet du projet de révision du PLU.



Le Bourg et les villages de Le Gua, entre marais de la Seudre et plateau agricole

Rénovation de la rue Saint-Laurent

L'acte I s'était terminé en avril 2016 avec la **sécurisation de l'entrée de bourg** (côté Saujon).

L'acte II se met en place. Les travaux toucheront la portion de route **depuis l'embranchement de la route de Saint-Romain-de-Benet (D131) et la D1 jusqu'au rond-point du centre-bourg.**

Le 30 janvier, le Syndicat des Eaux et la Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime informaient les commerçants de la commune du plan des travaux. Cette rencontre a été initiée par la municipalité pour permettre aux commerçants d'organiser leur activité en fonction des contraintes liées à l'avancement du chantier.

Alors que le projet initial ne devait concerner "que" la rénovation de la rue en surface, il faudra finalement **moderniser le réseau des eaux** (acheminement et évacuation) qui n'est plus aux normes.

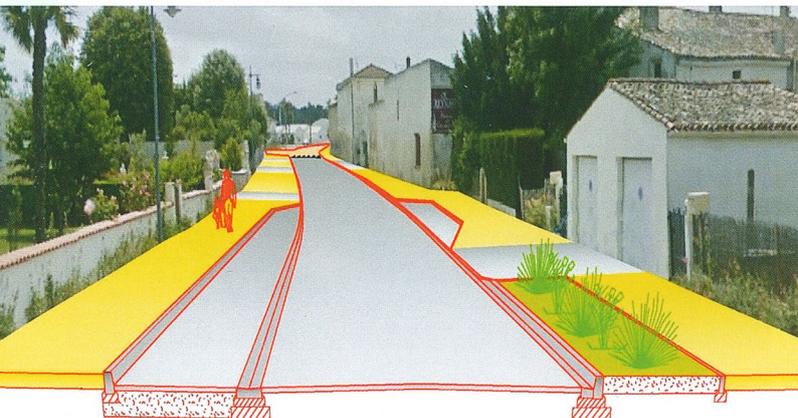
Les interventions sur les réseaux d'assainissement qui auraient dû débuter en avril 2019 sont retardés. En effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) nous a récemment indiqué que les travaux se situaient dans une

zone de vestiges archéologiques probables. A ce titre, il a été décidé qu'elle ferait l'objet de fouilles à partir de la mi-mai. Puis les travaux d'aménagement de voirie donnant un meilleur aspect à notre centre-bourg et améliorant la vie des riverains seront réalisés de septembre à avril 2020 avec une pause au moment des fêtes de fin d'année.

Les services du Département et SOCAMA, le bureau d'étude mandaté par le Syndicat des Eaux travaillent en coordination pour limiter les bouleversements de notre quotidien et organiser au mieux la traversée de notre village. La mairie est étroitement associée à l'implantation de ce gros chantier. L'adjoint à la voirie, M. Delage, se tient à la disposition des administrés et commerçants pour relayer les éventuelles préoccupations.

Chacun doit être conscient que la gêne sera provisoire et faire preuve de compréhension. La municipalité sera vigilante au respect du calendrier, sauf intempéries importantes qui pourraient retarder les chantiers.

L'ensemble du projet, porté par le Conseil départemental, se chiffre à 900 000 € dont 300 000 € de participation communale.



Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Champlain

Le 1^{er} mars, la commune rencontrait GPM, l'aménageur, et SIAM, le bureau d'études, afin de préparer le dossier de réalisation de la future zone d'habitation. Les premiers points concrets ont été abordés : **la largeur des voies principales et secondaires, le sens de circulation, les matériaux utilisés, les règles d'implantation des maisons, la gestion de l'intersection sur la rue Samuel Champlain, la collecte des déchets, l'implantation des réseaux (eau, gaz, fibre optique) et l'aménagement paysager.**



La réflexion avec la Direction des Infrastructures (DI) devra nous amener à **favoriser la sécurité pour accéder à la ZAC.**

La commune sera par la suite amenée à se prononcer sur les propositions que SIAM et GPM lui feront.

Pour l'heure, vous pouvez consulter le dossier de création sur le site de la commune.

ALEA
DÉCO

FOURNISSEUR D'ACCÈS DE VOS #IDÉES !

Tél : 05 46 22 85 11
communication@alea-deco.com
www.aleadeco.com

HORAIRES
Lundi au samedi
9h-12h15 / 14h15-19h



#MEUBLES | #BAZAR | #MATÉRIAUX | 17600 Le Gua

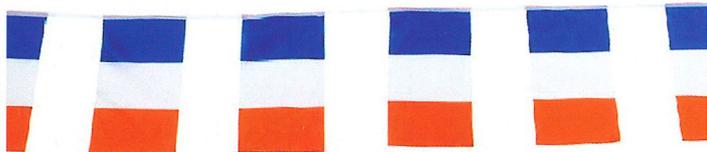
Inaugurations

Le 18 juin 2019 à 11 h auront lieu les inaugurations des trois voies de la zone artisanale (voir article sur les nominations) et le rond-point de la Légion d'honneur. **Le rendez-vous est donné à la zone artisanale pour la première inauguration, puis nous irons à pied jusqu'au rond-point devant Aléa. Les discours et le vin d'honneur auront lieu sous des tivolis sur le parking d'Aléa.** Nous remercions Monsieur DAVID, PDG d'Aléa de nous avoir permis de nous installer sur sa propriété. Nous vous attendons nombreux pour ces manifestations.



Voté en conseil municipal

Les conseillers municipaux réunis en conseil le 12 février ont accepté la proposition du maire de donner le **nom de trois résistantes à 3 voies de la zone artisanale et commerciale.** Il s'agit de Olga Bancic, France Bloch-Séràzin et Mathilde Mir.



Olga Bancic (1912-1944) était la seule femme du groupe Manouchian, engagée dans les FTP-MOI (Francs-tireurs et partisans - main-d'œuvre immigrée). Elle avait fui l'Etat roumain pour se réfugier à Paris en 1938 ou 1939 selon les sources. Elle a participé à une centaine de combats. Elle a été arrêtée en novembre 1943 et a été exécutée loin de ses compagnons d'armes, guillotinée à Stuttgart en mai 1944.

France Bloch-Séràzin (1913-1943) avait intégré l'un des 1^{ers} groupes des FTP en 1941. En tant que chimiste, elle fabriquait des armes et des explosifs pour alimenter la lutte armée. C'est en raison de ces activités qu'elle a été arrêtée en mai 1942 par la police française. Elle a été condamnée par un tribunal spécial allemand puis guillotinée à Hambourg en 1943.

Mathilde Mir (1896-1958) a manifesté son opposition au régime de Vichy. Ce positionnement lui a valu les attaques de la presse locale. Elle a cependant été nommée à Cognac au poste d'inspectrice de l'enseignement primaire. Elle est entrée dans la Résistance en rejoignant l'*Organi-*

sation civile et militaire en 1943. L'année suivante elle a intégré le *Bureau des opérations aériennes* pour lequel elle rassemblait de nombreux renseignements. Journaliste. Elle a fondé *La Charente libre* en 1944, elle est devenue membre du conseil municipal d'Angoulême en 1945, elle a été la présidente du *Comité départemental de Libération de la Charente* (1945).

Conseil municipal : remaniement

Suite au décès de Jean Louis Ganier, une nouvelle conseillère municipale a été installée par le conseil municipal du 12 mars dernier. Il s'agit de madame **Nicole Dubuc**. Dans le même temps, **Jean-Paul Olivier**, conseiller municipal, a été élu 2^{ème} adjoint au maire.



Signalement de nuisibles

Deux organismes se sont adressés à nous afin de vous inviter à venir signaler en mairie les animaux sauvages nuisibles qui commettent des dégâts autour de chez vous. Il s'agit de l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de la Charente-Maritime et du Groupement de Défense Sanitaire de Charente-Maritime.



L'AGRP17 a besoin de vos signalements pour relayer les dommages dont vous avez pu être victime auprès de la Préfecture. Les fouines, renards, ragondins, étourneaux, pigeons... sont concernés.

Le **GDS17** repère les nids de frelons asiatiques.

Les formulaires de signalement sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Besoin d'un transporteur ou de travaux de terrassement ?

TRANSEUDRE

TERRASSEMENT PELLETANT

- Location de 6x4 et 8x4, semi et porte engins avec chauffeur
- Tous transports exceptionnels de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie - voiture pilote
- Tout transport en benne TP • Transport chaland et mobil-home
- Pelle 17 et 22T avec chauffeur • Plateau 13,60 m, 3 essieux
- Aménagement marais • Terrassement divers • Fichage de pieux
- Pelles (huile bio), dent de déroctage, pince de tri hydraulique et guidage laser
- Mécalac 6 T à chenilles, mini-pelle 3T5 + équipements - broyeur hydraulique

**8x4 POLYBENNE
8x4 GRUE 27 T/m
Location de caisson pour particulier et entreprise**

05 16 84 80 31 - 06 85 14 44 24
NIEULLE/Seudre
transeudre@orange.fr

sarl Roland LAVOIX 07 82 92 66 50

— Vente de véhicules —

Cave Bio
Vins et spiritueux des vignerons indépendants

GAZ
Bouteilles

Station 'Carburants plus'

- + de kilomètres
- + performant pour votre moteur
- + respectueux pour l'environnement

57, route de Royan - Chalons - 17600 Le Gua

maison de santé

Les réunions avec les architectes, le cabinet Hippocrate qui nous a accompagnés pour le montage du dossier présenté aux instances chargées de donner leur accord pour la réalisation de ce projet, se sont succédées car nous ne voulons pas perdre de temps, la maison de santé étant très attendue par les professionnels de santé et les habitants de notre commune et des communes environnantes.

Les médecins, infirmières, dentiste, pharmacien ont bien sûr été associés pour le projet architectural car ce seront eux les utilisateurs. Les services sociaux ont aussi été invités, les permanences des assistantes sociales, la future consultation de Protection Maternelle Infantile (PMI) se feront dans la maison de santé.

Après la validation du projet architectural viendra le dépôt du permis de construire, puis les appels d'offres et **la construction pourra démarrer, nous espérons, fin 2019. C'est un projet très important pour notre commune qui nous permettra de garder nos médecins, voire d'en trouver de nouveaux.**



Pour enrichir leurs créations les enfants commencent à expérimenter en travaillant avec différents matériaux (tissus, paille, boutons, papier, perles, bois, etc.). Il s'agira ensuite de réaliser des œuvres en volume et à plus grande échelle. Des recherches seront réalisées pour découvrir les créations des artistes confirmés comme Dubuffet, Natacha Wescoat... et ainsi enrichir le répertoire culturel des enfants.

L'équipe enseignante



Selon la dernière assemblée générale de l'association de la Médiathèque de la Chapelle, vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter les lieux – 630 lecteurs et 50 nouvelles inscriptions en 2018. Voici une belle reconnaissance pour les bénévoles qui font vivre ce service municipal ouvert aussi bien aux particuliers qu'à tous les établissements du Gua (écoles, centre de loisirs, maison de retraite, assistants maternels).



La médiathèque est ouverte
 les lundis de 16h à 19h,
 les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h,
 les vendredis de 18h à 20h,
 et les samedis de 10h à 12h.
 Contact : 09 79 73 32 55 / mdlc17@orange.fr

Ecole élémentaire



Une **foire aux plantes** (au bénéfice de la coopérative scolaire) aura lieu **le mardi 7 mai et vendredi 10 mai à partir de 16 h 30 à l'école élémentaire. Ouverte à tous.**

Pendant la semaine du 29 avril au 3 mai, les parents seront invités à l'école, pour participer à des ateliers avec les enfants pour la création d'œuvres d'art sur le thème des arbres. L'exposition des créations aura lieu à l'occasion de la foire aux plantes à l'école.

MATÉRIEL MÉDICAL

FABIER

05 46 22 81 13



Tout pour l'hospitalisation à domicile
 Vente et location de matériel médical



5 rue Pierre Loti - 17600 LE GUA

Entreprise de Maçonnerie

Sarl DROUET Fils



38, rue de la Croix de Châlons - Le Gua
 06 71 65 80 15 / 06 62 47 88 03

Elections

Si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale et que des changements de coordonnées ou de nom doivent être pris en considération, vous pouvez les signaler en mairie tout au long de l'année, suffisamment longtemps avant le scrutin. **Les modifications portées à notre connaissance après le 31 mars seront portées sur les cartes d'électeurs émises pour les élections de 2020.**



De la biodiversité au pied du château d'eau



Cette année la Rese a modifié ses méthodes d'entretien des sites qu'elle exploite sur votre commune. En vous promenant, vous verrez ainsi la végétation naturelle se développer au pied des châteaux d'eau ou des postes de relevage du réseau d'assainissement collectif. La Rese y réduit en effet l'utilisation des produits phytosanitaires, voire les bannit pour préserver la biodiversité, l'air et bien sûr l'eau.

Objectif Zéro phyto

Depuis le début de l'année, tous les sites non clôturés ex-

ploités par la Rese sont entretenus par désherbage manuel ou par tonte plus ou moins espacés dans le temps. Selon que le château d'eau ou le poste de relevage se trouve en milieu urbanisé ou au contraire en milieu agricole ou semi-naturel, la nécessité de contenir la végétation qui y pousse n'est pas la même. La fréquence d'intervention des équipes de la Rese ou de ses sous-traitants peut donc être adaptée à chaque type de lieux.

Ce changement de pratique est bien évidemment bénéfique pour l'environnement mais il a aussi une vertu financière et sociale. En différenciant les fréquences d'entretien des sites, la Rese contient ses coûts de fonctionnement et donc le prix de l'eau sur la facture de ses abonnés.

10 ha non traités en 2020

L'étape suivante sera d'éliminer d'ici 2 ans l'utilisation des produits phytosanitaires sur les sites clôturés, c'est-à-dire non accessibles au public. La Rese exploite le réseau d'eau ou d'assainissement collectif de plus de 350 communes en Charente-Maritime. C'est le plus gros exploitant, en surface, des services d'eau. Cela représentera alors environ 10 ha supplémentaires sans pesticide sur le département. C'est mieux pour la planète, c'est mieux pour l'eau qui y circule et qui alimentera demain votre robinet.

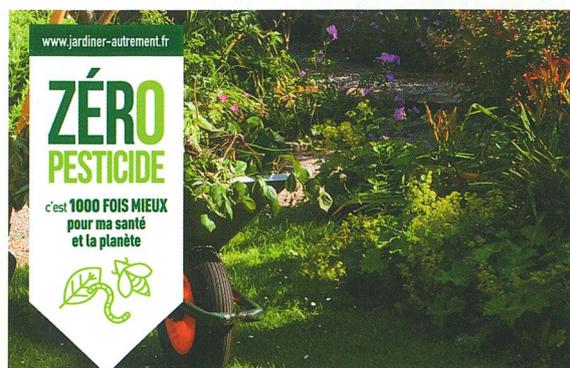
Faites-vous une idée neuve du service de l'eau !

Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour la planète

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement. Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques – fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide... – sur :

www.jardiner-autrement.fr



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



SUPER U Saujon

DRIVE coursesu.com location traiteur brasserie Le Mélodia

Ouvert le dimanche matin

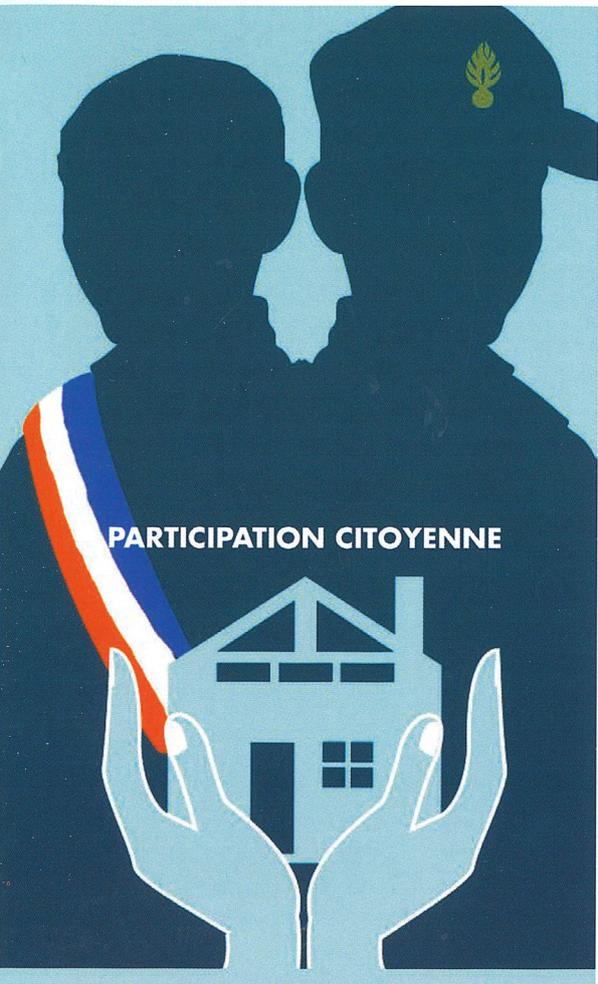
Commerçants autrement route de Saintes 05 46 02 59 85 Rejoignez-nous! facebook.com/Super-U-Saujon

BRUNO-Fleuriste
B. CHEVAILLIER

4, place de l'Église - 17600 SAUJON
Tél. 05 46 02 24 97
bruno.chevaillier@akeonet.com

■ Intervention de la Gendarmerie de MARENNES sur le dispositif "participation citoyenne"

Lors du Conseil municipal de décembre dernier, L'Adjudant GRANET est venu présenter le dispositif "participation citoyenne" sur le Bassin de Marennes. L'objectif de cette action vise le renforcement de la lutte contre la délinquance avec la particularité d'y associer la population. En effet, plusieurs "référénts citoyens" volontaires sont désignés au sein de



quartiers ou villages, ils transmettent à la Gendarmerie Nationale toutes informations susceptibles de présenter un intérêt pour la sécurité publique. Il s'agit avant tout d'une démarche partenariale et solidaire qui participe dans le même temps au renforcement du lien social.

Le dispositif a été créé en 2011, des résultats probants ont pu être constatés

dans les communes qui ont mis le dispositif en place, comme la diminution des infractions relatives aux atteintes aux biens par exemple. Il insiste sur le fait que ces référents citoyens ne peuvent en aucun cas se substituer aux forces de l'ordre. Le référent doit simplement prêter une attention particulière aux événements suspects de tous types se déroulant sur son secteur (démarchage abusif, survol de propriétés par des drones ...) et en informer la Gendarmerie.

La population sera conviée à une réunion d'information publique (date inconnue à ce jour). Les personnes volontaires pour être référentes seront invitées à se faire connaître.

Des actions du type "voisins vigilants" ont dans le même temps vu le jour, on en dénombre d'ailleurs deux sur la commune. A la différence de la "participation citoyenne", ces dispositifs sont d'initiative privée (les mairies peuvent malgré tout y adhérer).

Les "participations citoyennes" sont des protocoles très encadrés. Une convention doit être conclue entre le Procureur de la République, le Groupement de Gendarmerie et la commune. Elle est valable une année renouvelable.

Gendarmerie nationale



Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de la Charente Maritime

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs.



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : www.laposte.fr



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).

Concernant la vigilance



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.



→ J'adopte une "vigilance citoyenne" : j'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

■ Actes d'incivilités : RAPPEL !

Des personnes à la moralité plus que douteuse continuent à voler des fleurs, des vases dans les cimetières de la commune, causant chagrin et colère aux familles victimes de ces actes malveillants. Si vous êtes une de ces victimes, n'hésitez pas à aller porter plainte à la gendarmerie. Si les auteurs sont identifiés, ils seront sanctionnés.

Orpi

Des femmes et des hommes pour votre bien



VENTE / ACHAT / LOCATION / ESTIMATION OFFERTE

1, rue Saint-Laurent
17600 LE GUA

05 46 22 15 41
leguaimobilier@orpi.com

▼ ÉTAT CIVIL

● Naissances

Ombeline PATERAS PESCARA DE CASTELLUCCIO, née le 29 octobre 2018, fille de Laurence BERTON et de Laurent PATERAS PESCARA DE CASTELLUCCIO, domiciliés 53 rue Saint Laurent.

Léo PATERAS PESCARA DE CASTELLUCCIO, né le 29 octobre 2018, fils de Laurence BERTON et de Laurent PATERAS PESCARA DE CASTELLUCCIO, domiciliés 53 rue Saint Laurent.

Nina SARACCO, née le 4 février 2019, fille de Lisa BERTET et de Pierre SARACCO, domiciliés 29 rue des Fiefs.



● Décès

Angélique MOIZANT âgée de 36 ans, décédée le 22 décembre 2018 à Saintes, domiciliée 14 rue de la Casse d'Essert.

Gisèle MARCHESSEAU, âgée de 96 ans, décédée le 27 décembre 2018 à La Tremblade, domiciliée 54 rue Pierre Loti.

Mauricette LOUIS, veuve CHAILLAUD, âgée de 91 ans, décédée le 3 janvier 2019 à Royan, domiciliée 32 rue de la Croix de Chalons.

Eva SAUCEDE, veuve GOUGNON, âgée de 88 ans, décédée le 12 janvier 2019 à Vaux-sur-Mer, domiciliée 14 rue de la Côte d'Argent.



Eugène PIVETEAU, âgé 89 ans, décédé le 17 janvier 2019 à La Coralline*.

Claude BERTHEAU veuve MOTTAZ, âgée de 90 ans, décédée le 21 janvier 2019 à La Coralline*.

Monique ROY, âgée de 85 ans, décédée le 29 janvier 2019 à La Coralline*.

Liliane RENARD veuve BERNARD, âgée de 84 ans, décédée le 31 janvier 2019 à La Coralline*.

Paulette BATY veuve TRIOU, âgée de 84 ans, décédée le 2 février 2019 à La Coralline*.

Colette ROBIN veuve DEPECKER, âgée de 94 ans, décédée le 4 février 2019 à La Coralline*, domiciliée 33 Boulevard de l'Étang à Royan.

Pierre-Marie PICHON, âgé de 28 ans, décédé le 1^{er} février 2019 à Poitiers, domicilié 9 rue de la Chin.

Paulette GAUVRIT veuve EZAN, âgée de 88 ans, décédée le 8 février 2019 à Vaux-sur-Mer, domiciliée 5 rue Amiral Renaudin à Saint Martin.

Arlette BARITEAU, âgée de 93 ans, décédée le 10 février 2019 à La Coralline*.

Marcelle CELTON veuve DUQUENNE, âgée de 94 ans, décédée le 15 février 2019 à La Coralline*.

Jean-Louis GANIER, âgé de 72 ans, décédé le 11 février 2019 à Poitiers, domicilié 17 rue Del Sol.

Yvette CHAUVERON veuve MACREZ, âgée de 89 ans, décédée le 21 février 2019 à La Coralline*.

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Avril

SAMEDI 20 → Foyer Rural
La Drol'Attitude : soirée couscous

LUNDI 22 → Stade
ESNG : brocante du club de foot



Mai

MERCREDI 1^{ER} → Stade de foot
brocante, pétanque

MERCREDI 8
municipalité :
commémoration victoire 1945

DIMANCHE 19 → Parc du Logis + FR
Le Gua Model Club et Le Gua Loisirs
Détente : brocante

DIMANCHE 26 → Foyer Rural
Elections Européennes



Juin

DIMANCHE 2 → Foyer Rural
repas des aînés

DIMANCHE 2 → Stade de foot
Festiga & Pétanque Guataise : brocante

DIMANCHE 9 → Parc du Logis
Le Gua Loisirs Détente : brocante

SAMEDI 15 → Parc du Logis 10h/21h
ET DIM. 16 et Foyer Rural
Festigu'ART : Festival des arts

MARDI 21 → Parc du Logis
La Drol'Attitude : Fête de la musique

DIMANCHE 23 → Parc du Logis
Jumelage : pique-nique

LUNDI 24 → Foyer Rural
Jumelage : soirée

MARDI 25 → Salle Jean Mercier 18h
Jumelage : départ correspondants
Allemands



Juillet

SAMEDI 6 → Parc du Logis
Festiga : marche gourmande

SAMEDI 20 → Souhe
Fête de l'asso. "Souhe, notre village"

SAMEDI 27 → Parc du Logis
Festiga : pique-nique & feu d'artifice

SAMEDI 27 → Parc du Logis / FR
Municipalité : Fête de la Cagouille
& marché fermier



Lotte-Baudouin

Pompes funèbres - Marbrerie - Funérarium

36 bd Clemenceau 17200 - ROYAN 05 46 05 04 04 LA TREMLADE	Z.C. route de Saintes 17600 - SAUJON 05 46 05 36 36 MARENNES
--	---

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs qui ont souhaité manifester leur soutien à notre commune en s'associant à cette nouvelle année de parution, et nous vous encourageons à faire appel à leurs services.

